



victime d'un chèque sans provisions

Par **denisechat**, le **14/03/2012** à **15:07**

J'ai vendu à un collègue de travail du matériel d'astronomie pour la somme de 2000 euros payés par chèque. Celui-ci à été impayé pour sans provisions, que faire? sachant que la personne veut garder le matériel et me promet le paiement en liquide depuis un mois, je commence à douter!!!

Par **Assistant juridique**, le **05/04/2012** à **09:17**

Bonjour,
Le certificat de non-paiement d'un chèque constitue un titre exécutoire. Vous pouvez donc vous adresser à un huissier pour qu'il procède à une saisie.

Source :<http://assistant-juridique.fr/saisie.jsp>

Cordialement